



Participation du public – Synthèse des observations

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 janvier 2013 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture et de débarquement des poissons et autres organismes marins pour la pêche professionnelle.

Soumis à participation du public du **17 juin au 7 juillet 2026** inclus.

1°) Nombre total d'observations reçues :

4 avis ont été déposés sur le site www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr.

- **2** avis sont favorables au projet en l'état
- **2** avis sont défavorable au projet en l'état

2°) Synthèse des observations émises :

Les avis défavorables estiment que l'abaissement à 10,2 cm de la taille minimale de capture de la coquille Saint Jacques, dans les Pertuis Charentais, ne permet pas une protection suffisante du stock et des reproducteurs.